ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections cantonales et élections régionales

Question écrite n° 74494

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le réseau radiophonique France Bleu. Créé à l'initiative du président-directeur général du groupe Radio France en septembre 2000, le réseau France Bleu incarne aujourd'hui le service de proximité de la radio, fort de ses quarante-quatre stations locales réparties sur l'ensemble du territoire français. Les radios France Bleu ont ainsi pour mission de diffuser une information de proximité de qualité et de valoriser le patrimoine et la vie culturelle des régions. Or, si l'on en croit l'édition du Canard Enchaîné parue le 4 février 2015, il semblerait qu'il ait été demandé aux rédactions de France Bleu de limiter au maximum leur couverture des élections départementales. Cette décision pour le moins surprenante serait liée à la baisse de dotation dont France Bleu a fait l'objet cette année ; amputée de 20,3 millions d'euros sur un budget total de 601,8 millions d'euros, la radio publique se retrouverait en effet en déficit, et contrainte de tailler dans ses programmes, notamment locaux. Néanmoins, selon le syndicat national des journalistes de Radio France, cette baisse des moyens ne serait pas la seule raison de la couverture *a minima* des élections départementales évoquée ; en effet, le SNJ dénonce une volonté délibérée de la part de la direction de France Bleu de boycotter ces élections, au motif que les auditeurs éprouveraient « de la défiance envers les politiques ». Comme le SNJ, il juge ces consignes difficilement acceptables et il attire son attention sur la nécessité de faire la lumière sur cette affaire dans le but de préserver le droit des auditeurs à une information locale, et notamment politique, exhaustive et de qualité. Par ailleurs, il estime qu'une véritable volonté politique est nécessaire pour octroyer davantage de financements au réseau France Bleu, dont la dynamique alliant à la fois esprit de service public et proximité mérite, en dépit de cet épisode malheureux, d'être mieux soutenue.

Texte de la réponse

L'attention de la ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le traitement éditorial, par le réseau France Bleu, des élections départementales des 22 et 29 mars 2015. En préambule, la ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que les sociétés de l'audiovisuel public favorisent, aux termes de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative la liberté de communication, le débat démocratique et la citoyenneté. À ce titre, le réseau France Bleu est un acteur incontournable de la vie démocratique et politique sur l'ensemble du territoire. Radio France a pris toute la mesure de la responsabilité de l'audiovisuel public en matière d'information et de débat. Aussi, le dispositif prévu par France Bleu pour couvrir ces échéances électorales a-t-il été aussi développé que lors des précédentes élections. Le réseau France Bleu a consacré en amont, et durant toute la période de la campagne, des reportages sur les sujets de préoccupation quotidiens des citoyennes et citoyens liés aux compétences des conseils départementaux et régionaux. France Bleu a par ailleurs noué un partenariat avec France 3 pour l'organisation de 69 débats en région, qui se sont déroulés les 28 février, 7 et 14 mars dans les 44 stations de France Bleu et les 24 antennes régionales de France 3. Des débats ont également été organisés pendant la période d'entre-deux-tours. À travers ces reportages, l'information diffusée dans les journaux régionaux et locaux, les débats organisés au niveau local, et les émissions spéciales diffusées lors des soirées électorales, la direction nationale de Radio France et l'ensemble

des rédactions des 44 stations locales composant le réseau France Bleu ont été pleinement mobilisés pour faire vivre le débat d'idées et la démocratie locale et nationale. Pour l'ensemble de ces programmes, et sur chacune de ses antennes, Radio France veille à l'application stricte des recommandations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relatives au respect du pluralisme. Enfin, la ministre de la culture et de la communication souhaite rappeler que cette mobilisation est permise par le maintien en 2015 de la dotation publique allouée à Radio France à un niveau stable par rapport au montant voté en loi de finances 2014, soit 601,8 M€ (hors taxes). En 2015, le budget de France Bleu a ainsi été globalement maintenu.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74494
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 février 2015, page 1261
Réponse publiée au JO le : 12 mai 2015, page 3592